

## **EMPLOI**

## SERVICE À LA PERSONNE

## Service à la personne

Recherche, pour ménage 2 à 3 heures semaine, personne sérieuse et ponctuelle, travail soigné exigé, sur Châteauroux. Cesu. 06.25.86.01.88

## DIVERS

Recherche personne pour garder chlen à domicile sur Château-roux, paiement assuré, Cesu possible. 02.54.34.32.66

## DEMANDE D'EMPLOI

## Secrétariat Assistante

Homme, 57 ans, militaire retraité, Bac+5 Histoire/Gestion administrative, très expérimenté, cherche emploi, ré-gion Tours. Etudie toutes propositions. Faire offre au 06.67.21.46.06

### Métiers du BTP

20 ans d'expérience pour tous vos travaux de peinture, carre-lage, placo, pose parquets. Déclaration Urssaf. Téléphonez-moi au 06.63.13.09.59

06.63.13.09.59

Peintre sérieux, expérience
22 ans, propose ses services:
pelntures interieures (murs/plalonds/
sols...), peintures extérieures, nettoyage, isolation, traitement façades/
toitures,..., revêtements sols toltures,..., revêtements sols (moquettes/parquets/carrelage,...). Déclaration URSSAF. -06.36.51.14.14 / 02.54.32.84.40

Momme du bătment, 25 ans d'expérience, spécialisé travaux iaçade tous genres, neul/ancien, tra-ditionnel, rénovation, carrelage, ter-rasse, intérieur/extérieur, restauration pierre, terrassement extérieur, ouver-tures porte-fenêtres, electricité, plom-berle, autres travaux bâtiment. Inter-vent ion 1/reponse rapides. 06-48-42.9-452

## Auxiliaire de vie

Cherche gardes nuits et matins, + pro-menades, sur Châteauroux, 15 ans d'ex-périence travaillé en Réa. CESU. 07.49.02.09.57

### Emploi de maison Gardiennage

Dame retraitée cherche emploi ménage, bureaux, entretien propriété, espaces verts, gardiennage, soins animaux, pro-che Argenton/Creuse, transport. Cesu possible. 06.14.97.56.09

## **Entretien Espaces verts**

Taille haies, arbres fruitiers, sapins, abattage d'arbres, évacuation bois, entretien parcs et jardins, entretien totture et gouttières, maçonnerie de jardin, prix forfaitaire, déplacement gratuit, auto-entrepreneur. 06.17.23.47.89

Taupier agréé gaz traite taupes, France entière, terrain privé, public, toutes surfaces. Efficace, ra-pide, sécurisé. Devis gratuit, déclara-tion Urssaf. 06.31.03.56.08

Duval élagage, et abattage dan-gereux, taille hales, plantation, désouchage, pose clôtures et terrasse-ment. Enlèvements tous déchets. Décla-ration Urssaf. 06.42.02.67.89

### Cours Lecons Formation

Soutien scolaire en Mathématiques, Sciences, Français et re-conversion professionnelle par profes-seur particulier, tous nitveaux, toutes filières. Crédit d'impôt immédiat. Rè-glement CESU+. 06.62.70.22.95

Italienne de naissance donne cours con-versation (présentiel/Skype) et traduit tous documents. Dates et horaires flexi-bles. Respect du rythme de chacun. 06.07.78.05.93

### Prestation de service

Puisatier + 40 ans d'expérience effectue nettoyage forage 30m maxi, curage puiss, déblalement, des-cente au fond du puits, + débit, diamè-tre 0.80 et +, toutes profondeurs, for-fait déplacement compris. RM 38050727700024. Tél. 06.70.34.19.71

## ENTREPRISE **ARTISANAT** COMMERCE

## PROPOSITIONS COMMERCIALES

## Capitaux

Infirmière libérale recherche capitaux 3000 euros pour installation, intérêts élevés 15 %. Tél. 06.41.98.14.13

## रिस्ट्रान्टि कर अधिताना नि

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées : E-mail: aof@nr-communication.fr - Tél: 02 47 60 62 79

NR Communication - 26, rue Alfred-de-Mu BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics

## Vie de sociétés

## **DISSOLUTION ANTICIPEE**

LAMSAD
Société civile immobilière en liquidation
A capital de 1 000 euros
Siège social : VALENCAY
36600 11 Rue du Château
Siège de liquidation : 9 Route de Launay
35210 CHABRIS
824 295 646 RCS CHATEAUROUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

delibérations de ladite assemblée.

Ble a normée comme liquidatour Madame SADKY Lamya, demeurant 9 Route de Lauray des Hales 36210 CHABRIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'acti, exquitter le passir, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 9 Route de Lauray des Hales 36210 CHABRIS.

Cest à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces retaits à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CHATEAUROUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

### Convocation

## CREDIT MUTUEL DU CENTRE

## AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses de Crédit Mutuel désignées ci-dessous sont convo qués par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendre aux lieux, dates et heures ci-dessous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

aux leux, dates et heures ci-dessous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : - approbation des comptis - nomination de vos représentants au conseil - activité de votre Caisse. - calsse de CHATEAUROUX - sège social : 5 rue Jean Jaurès - 36,000 CHA-TEAUROUX - RCS 31460249100016 : AG Ordinaire le 22 mars 2023 19h00, Salte BARBILLAT-TOURAINE Avenus Daniel Bernandel 36000 CHATEAUROUX.

Les votes pourroit se faire entre 15 jours et 1 jour avant la date de l'Assemblée Générale sur votre espace de banque à distance ou dans votre caisse aux jours et ho-raires habituels d'ouverture ou le jour de l'Assemblée Générale. Tout sociétaire a le d'oil d'assessir à l'Assemblée ou de s'y faire représenter, des formules de pouvoir étant à la disposition des sociétaires au Siège Social de la Caisse. Pour avis unique

Enquêtes publiques - www.notre-territoire.com

## PREFECTURE DE L'INDRE

## ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE -COMMUNE DE SAINT-GAULTIER

Par amèté préfectoral n° 36-2023-03-01-00002 du 1er mars 2023, une enquête publique unique est prescrite du mard 28 mars 2023 – 8h00 au jeudi 27 avril 2023 – 12h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LOIST FRANCE OUEST, en vue du dvévelopement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chauxet de la constructiond'un bâtiment de stockage et transforation du bois ainsi qu'un bâtiment d'injection pour l'alimentation de fours en 100% biomasse sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER.

Le dossier d'enquête publique unique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur lo site internet des services de l'Etat dans l'Inde à l'adresse suivante : hittps://www.indra.gouv.fi/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autoristation-I/CEE.

insation-ICPE;
- sur support papler, aux jours et heures habituels d'ouverture du public de la mai-rie à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER;
- du lundi au verhided de 9100 à 12h15 et de 14h00 à 17h30;
- le samed de 9100 à 12h15

cu de 91900 a 12/115 te informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-ent, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et

- sur posta informatique, à la préfecture de l'Indre, sallé 255, sur prise de rendez-veus uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02-542-95.00), aux jours et heures suivartes : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Ce d'essiet pourra, en cours d'enquéle et à la demande du commissaire enqué-teur, être compléte par des documents utiles à la bonne information du public-teur, être compléte par des documents utiles à la bonne information sur le projet auprès de Mon-sion de public pourre de glamment obtenir des informations sur le projet auprès de Mon-sion de la societé LHOIST FRANCE OUEST INSTE de SAINT-GAULT. TIER ou sebastion basilmont élhoist com : 02,54,7 (20 cm), et a présent de l'entre d'entre de l'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d

M. Dominique COUILLAUD, directeur d'établissement médico-sociaux en retraite a été désigné commissaire enquêteur.

M. Dominique COUILLAUD siégera à la saile située 11 place de l'Hôtel de Ville à SANT-GAULTER aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- le mardi 28 mars 2023 – de sh00 à 12h00 ;

- le laund 17 avril 2023 – de sh00 à 17h00 ;

- le jund 17 avril 2023 – de sh00 à 17h00 ;

- le jund 27 avril 2023 – de sh00 à 17h00 ;

- ie jeuo 2 / avir 2uza - de 9100 (a e 1200). Un avis d'enquéte publique unique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la maitir de SAINT-GAULTIER, communs sièpe de fenquéte publique unique ainsi que dans les mairies de Rivarennes, Nuret-le-forc Chasseneuil, Le Pont-Christien-Chabenei et Thenay, il est également publié sur le site internet des services de l'Étal dans l'Indra à l'adresse est également publié sur le site internet des services de l'Étal dans l'Indra à l'adresse est également publié sur le site internet des services de l'Étal dans l'Indra à l'adresse est également publié sur le site internet des services de l'Étal dans l'Indra à l'adresse l'Autonoment/I.C.P.E/Dossier-Autonsation-ICPE.

ons :
- par courriel à l'adresse mail suivante : pref-be-ep-usine-îhoist@indra.gouv.fr
- par courrier à l'adresse mail suivante : pref-be-ep-usine-îhoist@indra.gouv.fr
Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront
utlables sur le sité internet des services de l'Etat dans findre à l'adresse suivante :
https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environmement/LC.P.E/Dossier-Autoon-ICPE;

- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le nissaire enquêteur à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAUL-

- par correspondance à la mairie de SAINT-GAULTIER, 9 place de l'Hôtel de Ville, 36 800 SAINT-GAULTIER – à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera

- par Gurengana- par

## Marchés publics inf. à 90 000 Euros



Communauté de communes Brenne Val de Creuse

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

5, rue de l'Église, 36300 Ruffec. Tél. 02.54.28.33.60. SIRET 24360031900210.

Objet : aménagement de l'espace baignade à Le Blanc, 36300.

Procédure : procédure adaptée

Remise des offres : 22/03/23 à 11 h au plus tard. Envoi à la publication le : 02/03/2023.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.pro-marchespublics.com

## Marchés publics sup. à 90 000 Euros



Communauté de Communes Chabris Pays de Bazelle

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. Philippe JOURDAIN, président, 8, place Albert Boivin, 36210 CHABRIS, tél. 02.54.40.15.88, fax 02.54.40.09.00, mèl : cc.pays. bazelle@wanadoo.fr - Web : https://www.chabris-bazelle.fr/ - SIRET bazelle@wanauou. 243600202000077.

L'avis implique un marché public.

Digit : accord cadre à boss de commande : fabrication, fourniture, transport, mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure et mise à niveau des accotements ainsi que reconstitution partielle de la structure de la chaussée pour les travaux routiers et autres de la Communauté de Communes Chabris - Pays de Bazelle.

Réference acheteur : 2023-01. Type de marché : travaux.

Procédure : procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : sans obiet.

Lieu d'exécution : Communauté de Communes Chabris - Pays de Bazelle, 36210 Chabris

Durée : 48 mois

Classification CPV

Principale: 45233140 - Travaux routiers.

Forme du marché : prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : non

Les variantes sont exigées : non.

Lot N° 1 : ENTRETIEN DE VOIRIE - TRAVAUX DE FOURNITURE
ET DE MISE EN OEUVRE D'ENROBÉ, DE
GRAVILLONNAGE ET D'ECR. Lieu d'exécution : voirie
classée de la Communauté de Commune Chabris - Pays
de Bazelle.

Lot N° 2 : PRÉLEVEMENTS, RECHERCHE ET ANALYSES
AMIANTE - HAP DANS LES ENROBES. Lieu
d'exécution : voirie classée de la Communauté de
Communes Chabris - Pays de Bazelle

ns de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du can-

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : liste et description succincte des conditions : copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; formulaire DC1, lettre de candidature ; habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ; formulaires DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat). Capacité economique et financière : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; bilans ou extraits de bilans, concernant les trols dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la foi.

Référence professionnelle et capacité technique : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ; déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Marché réservé : non.

Réduction du nombre de candidats : non.

La consultation comporte des tranches : non. Possibilité d'attribution sans négociation : non.

Visite obligatoire : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 559 valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 45% prix.

Renseignements d'ordre administratifs : Communauté de Communes Chabris - Pays de Bazelle, Tél. 02.54.40.15.88

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui. Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.

Remise des offres : 23/03/23 à 12h00 au plus tard. Envoi à la publication le : 01/03/23.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.pro-marchespublics.com



Centre Presse

RESSOURCE EN EAU

## L'évapotranspiration régule le climat p.7



## **DOSSIER FENAISON**

Pousse de l'herbe décalée : des évolutions s'imposent

NUMÉRO 1344 du vendredi 10 mars 2023

70 avenue Pierre de Coubertin - CS 50009 - 36005 Châteauroux Cedex Tél : 02.54.07.66.66 - Prix au numéro : 2 euros





**HEBDOMADAIRE D'INFORMATION AGRICOLE DE L'INDRE** 

## L'Indre dévoile tous ses talents au SIA



Du 25 février au 5 mars, le Salon International de l'Agriculture a accueilli plus de 650 000 visiteurs. L'occasion de mettre en lumière la diversité agricole de l'Indre par le biais de ses productions, mais également de son enseignement agricole.

Page 3





## **VACHES LAITIÈRES**

L'engraissement est-il rentable ? p. 10



## AG FDSEA36

Un rendez-vous agroéconomique le 17 mars p.4

## FERTILISATION AZOTÉE

Bien réfléchir à ses apports printaniers p. 15

## HAIES

Fin des coupes le 15 mars



## ANNONCES légales

## **PREFECTURE DE L'INDRE**

## **ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNES DE BRION** ET LA CHAMPENOISE

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00001 du 6 février 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 9 mars 2023 - 09:00 au mardi 11 avril 2023 -17:00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDON-NERIE, en vue d'exploiter un parc éolien composé de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique, sur les communes de Brion et La Champenoise.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable:

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante: https://www.registre dematerialise.fr/4422,

Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

**4URORE** 

https://www.indre.gouv.fr/Politiquespubliques/Environnement/I.C.P.E/ Dossier-Autorisation-ICPE;

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, dans les mairies de Brion et La Champenoise :

• Mairie de Brion : lundi: 13:30-17:00 mardi : 08:30-12:30, 13:00-17:00 mercredi: 08:30-12:30, 13:00-16:00 jeudi: 08:30-12:30, 13:00-17:00 vendredi : 08:30-12:30

 Mairie de La Champenoise : Horaires jusqu'au 1<sup>cr</sup> avril : Lundi et Vendredi : 8:30 - 12:30 Mardi, Mercredi et Jeudi 13:15 - 17:15

À partir du 1<sup>et</sup> avril : Lundi et Vendredi : 8:30 - 12:30 Mardi et Jeudi : 8:30 - 12:30, 13:00 -

Mercredi 13:15 - 17:15

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendezvous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

**l'Aurore** 

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Maël MERALLI-BALLOU, directeur associé, responsable développement, - société SÉPALE pour le compte de la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDON-NERIE, 59, rue de l'Abondance - 69003 LYON - m.meralli@sepale.com - 06 80 07 39 69, ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de

l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 - 36019 CHÂTEAUROUX Cedex.

La commission d'enquête est arrê-tée comme suit : Président : M. Hubert JOUOT, vice-amiral 2e section. En cas de défaillance de M. Hubert JOUOT, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean BENOIT. Membres titulaires : M. Jean BENOIT, directeur d'école à la retraite, M. Francis COUILLARD, retraité de la gendarmerie.

Un membre au moins de la commission d'enquête siégera dans les mairies de Brion et La Champenoise aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

· Mairie de Brion :

Le jeudi 9 mars 2023 - de 14:00 à 17:00 Le vendredi 24 mars 2023 de 09:00 à

Le mercredi 29 mars 2023 de 09:00 à

• Mairie de La Champenoise :

Le samedi 18 mars 2023 - de 09:00 à 12:00

Le mardi 11 avril 2023 - de 14:00 à 17:00 Afin d'assurer une permanence, la mairie de La Champenoise sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, dans les mairies de Brion et La Champenoise, communes siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Bretagne, Liniez, Saint-Valentin, Ménétréols-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, La Chapelle-Saint-Laurian, Vatan. Il est également publié sur le site internet des services de

l'État dans l'Indre à l'adresse : https://www.indre.gouv.fr/Politiquespubliques/Environnement/I.C.P.E/ Dossier-Autorisation-ICPE

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propo-

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise. fr/4422, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4422@

registre-dematerialise.fr.
Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse https://www.registre-dematerialise.fr/4422;

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête dans les mai-ries de Brion et La Champenoise ;

- par correspondance dans les mairies de Brion et La Champenoise, à l'attention du président de la commission d'enquête qui

les annexera au registre d'enquête. Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 - 09:00 et après le mardi 11 avril 2023 - 17:00 ne seront pas prises

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de

ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. Les observations écrites sur le registre d'enquête papier ne pourront se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.

Le rapport et les conclusions de la com-mission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'en-quête publique dans les mairies de Brion et La Champenoise, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendezvous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : (https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/ Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisa-

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de pres-

## **PREFECTURE DE L'INDRE**

## Enquête publique **COMMUNE DE BRION**

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-02-06-00002 du 6 février 2023, une enquête publique est prescrite du jeudi 9 mars 2023 09h00 au mardi 11 avril 2023 - 17h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PE de BRION, en vue d'exploiter un parc éolien composé de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison électrique, sur le territoire de la commune de BRION.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est

- sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registredematerialise.fr/4470.

Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE;
- sur support papier, aux jours et heures

habituels d'ouverture du public, à la mairie de BRION :

- lundi : 13h30-17h00 :

- mardi : 08h30-12h30, 13h00-17h00 ;

- mercredi : 08h30-12h30, 13h00-16h00 ; - jeudi : 08h30-12h30, 13h00-17h00 ;

- vendredi : 08h30-12h30. - sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendezvous uniquement, auprès du bureau de l'environnement(02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Maylis DUGAST, chef de projets en développement de l'éolien, groupe VALECO pour le compte de la société PE de BRION, VALECO - 188 rue Maurice Béjart - CS 57392 - 34184 MONTPEL-LIER CEDEX 4 ou maylisdugast@groupevaleco.com - 07.86.90.83.74, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 -36 019 CHÂTEAUROUX Cedex.

La commission d'enquête est arrêtée comme suit : Président :

M. Jean-Marc DEMAY, cadre retraité de la fonction publique.

En cas de défaillance de M. Jean-Marc DEMAY, la présidence de la commission sera assurée par M. Michel DELUZET. Membres titulaires : M. Michel DELU-ZET, directeur commercial en retraite. M Luc DIAS, officier de l'armée en retraite.

Un membre au moins de la commission d'enquête siégera à la mairie de BRION aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- Le jeudi 9 mars 2023 de 09h00 à 12h00 ; · Le samedi 18 mars 2023 de 09h00 à 12h00;

- Le mercredi 29 mars 2023 de 14h00 à 17h00:

- Le mardi 11 avril 2023 de 14h00 à 17h00.

Afin d'assurer une permanence, la mairie de Brion sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de 9h00 à 12h00.

Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de BRION, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Bretagne, Liniez, La Champenoise, Saint-Valentin, Ménétréols-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, Vatan, Fontenay, La Chapelle-Saint-Laurian. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : https://www.indre.gouv.fr/Politiques-

publiques/Environnement/I.C.P.E/ Dossier-Autorisation-ICPE

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propo-

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante:

https://www.registre-dematerialise. fr/4470, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-4470@ registre-dematerialise.fr.

Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse https://www.registre-dematerialise.fr/4470;

sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête à la mairie de

par correspondance à la mairie de BRION - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 - 09h00 et après le mardi 11 avril 2023 - 17h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique à la mairie de BRION, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'envi ronnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse ·

(https://www.indre.gouv.fr/Politiquespubliques/Environnement/I.C.P.E/ Dossier-Autorisation-ICPE)

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter.

## **SCI GESSET**

Société civile immobilière au capital de 100,00 euros Siège social : 140 rue du Montet Prolongée 36130 DEOLS 808 625 503 RCS CHATEAUROUX

## TRANSFERT DU SIÈGE **SOCIAL**

Des décisions de l'associé unique du 03/02/2023, il résulte le transfert du siège de la Société à ISSOUDUN (36100), 9 rue des Noues Chaudes, à compter du même jour. La Société reste immatriculée au RCS de CHATEAUROUX.

Pour avis, la gérance.

## COGEP. AVOCATS

Avenue Gustave Eiffel ZAC de l'Ecoparc du GranDéols 36130 DEOLS

Modification de dirigeant

## **SUADEO RH**

SAS au capital de 5 000 euros Siège social : Place Marcel Dassault -Espace Entreprises
Zone Aéroportuaire - 36130 DEOLS 805 144 078 RCS CHATEAUROUX

De l'AGO du 10/12/2022, il résulte la nomination de la Société CIL, SAS au capital de 1 000 euros, dt le siège est situé Le Lac Creux - 18310 GRACAY et immatriculée au RCS de BOURGES nº 913 981 973, en qualité de Présidente à compter du 01/07/2022 en remplacement de Mme Isabelle ROBIN, démissionnaire. POUR

## L.A. EXPLOIT CONSEILS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Au capital de 100 euros 3, rue de l'Indre Haut 36700 CHATILLON SUR INDRE RCS CHATEAUROUX 831 479 845

## AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2021, il résulte que :

L'associé unique après avoir émis le rapport de Liquidation, a:

- approuvé les comptes de liquidation au 31 octobre 2021 ;

donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront dépo-sés au Greffe du Tribunal de commerce de

CHATEAUROUX Monsieur Alexandre NAU Liquidateur

## FIDAL

9 Rue Albert 1<sup>er</sup> - 36000 Châteauroux

## **SOCIETE D'ENTRETIEN DES RESEAUX COMMUNAUX** -TRAVAUX SERC **TRAVAUX**

SARL en liquidation au capital de 30 000 € sise 36200 TENDU 381 680 446 RCS CHATEAUROUX

L'AGE du 01/02/2023, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2022, donné quitus au Liquidateur Mme Martine BANNIER et l'a déchargé de son mandat ; Mention sera faite au RCS de Châteauroux. Pour avis.

## **PREFECTURE DE L'INDRE**

## Enquête publique unique - COMMUNE DE SAINT-**GAULTIER**

Par arrêté préfectoral nº 36-2023-03-01-00002 du 1er mars 2023, une enquête publique unique est prescrite du mardi 28 2023 - 9h00 au jeudi 27 avril 2023 -12h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LHOIST FRANCE OUEST, en vue du développement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chauxet de la construction d'un bâtiment de stockage et transformation du bois ainsi qu'un bâtiment d'injection pour l'alimentation de fours en 100% biomasse sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER.

Le dossier d'enquête publique unique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environ-



36005 Châteauroux cedex - Service abonnement : Pierre-Emmanuel Blanchet • 02 53 44 95 65 • pierre-emmanuel.blanchet@agricvl.fr

## ANNONCES légales

nementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE;

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public de la mairie à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER:
- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h30;
- le samedi de 9h00 à 12h15
- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendezvous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Sébastien BAULIMON, directeur de l'usine de SAINT-GAULTIER pour le compte de la Société LHOIST FRANCE OUEST, Route de Buzançais - 36 800 SAINT-GAULTIER ou sebastien.bau-limon@lhoist.com - 02 54 47 02 04, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 -

36 019 CHÂTEAUROUX Cedex.
M. Dominique COUILLAUD, directeur d'établissement médico-sociaux en retraite a été désigné commissaire enquêteur.

M. Dominique COUILLAUD siégera à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTÎER aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- le mardi 28 mars 2023 de 9h00 à
- le samedi 1er avril 2023 de 9h00 à 12h00;
- le lundi 17 avril 2023 de 14h00 à 17h00;

- le jeudi 27 avril 2023 - de 9h00 à 12h00. Un avis d'enquête publique unique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de SAINT-GAULTIER, commune siège de l'enquête publique unique ainsi que dans les mairies de Rivarennes, Nuretle-Ferron, Chasseneuil, Le Pont-Chrétien-Chabenet et Thenay. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/ Dossier-Autorisation-ICPE

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions:

- par courriel à l'adresse mail suivante pref-be-ep-usine-lhoist@indre.gouv.fr

Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante :

https://www.indre.gouv.fr/Politiquespubliques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE;

- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAUL-
- par correspondance à la mairie de SAINT-GAULTIER, 9 place de l'Hôtel de Ville, 36 800 SAINT-GAULTIER - à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête unique.

Les contributions du public reçues avant le mardi 28 mars 2023 - 9h00 et après le jeudi 27 avril 2023 - 12h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont com-municables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport, et conclusions séparées et motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique à la mairie de SAINT-GAULTIER, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

(https://www.indre.gouv.fr/Politiques publiques/Environnement/I.C.P.E/ Dossier-Autorisation-ICPE)

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter et un arrêté de permis de construire.

## FIDAL

9 Rue Albert 1er - 36000 Châteauroux

## **DUMONTET PROTHESE**

EURL au capital de 7 625 € 95 Avenue de Blois - 36000 CHATEAUROUX RCS CHATEAUROUX n°353 235 666

L'associé unique a pris acte de la démission de M. Thomas SPACCAFERRI 21 Place de la Liberté 03600 COMMENTRY, de ses fonctions de gérant à compter du 28/02/2023.

## FIDAL

## 9 Rue Albert 1er - 36000 Châteauroux

## **SOCIETE DE PARTICIPATION** ET DE GESTION,

SASU au capital de 38 125 €, 8 Rue Just Veillat, 36000 CHATEAUROUX, 439 413 733 RCS CHATEAUROUX.

Avis est donné de la démission de la société SPACCAFERRI & FILS, de ses fonctions de Directeur général à compter du 28/02/2023.

## **SCI DU 43 PLACE DU DIX JUIN**

Société civile immobilière au capital de 103 700 euros Siège social: 7 avenue de Frapesle 36100 ISSOUDUN 524 305 794 RCS CHATEAUROUX

## Modification des dirigeants

Le 27.01.2020, l'AGE a constaté le décès de Jacques CLIGMAN, CO-Gérant, demeurant

169 rue de Fontenay 94300 VINCENNES. L'indivision CLIGMAN, représentée par Olivier CLIGMAN, est titulaire des parts sociales de l'associé gérant décédé.

Les articles 7 et 17 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de CHA-TEAUROUX.

## FIDAL

AVOCATS 9 Rue Albert 1er - 36000 Châteauroux

## FTD INVEST,

SASU au capital de 15 000 €, 111 Route de Châteauroux 36250 ST MAUR. RCS CHATEAUROUX 823 980 537

Avis est donné de modification à compter du 02/03/2023 aux mentions antérieurement publiées ; Commissaire aux comptes titulaire:

Ancienne mention : SAS Bernard SAIN-SON 7 Rue Albert 1er 36000 Châteauroux RCS Châteauroux 449 010 198;

Nouvelle mention : Néant ;

Commissaire aux comptes suppléant Ancienne mention : WILSON AUDIT 24 Av du Président Wilson 24100 BERGE-RAC RCS Bergerac 478 828 957;

Nouvelle mention : néant. Pour avis, le Président

## **CLOTURE DE LIQUIDATION**

## **SCI DES DOCTEURS OLSINA**

SCI en liquidation, au capital de 1.524,49 euros, Résidence des Marins, Rond-Point Des-chizeaux, 36000 CHATEAUROUX, 415.182.096. RCS CHATEAUROUX

Le 18/02/2023, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2022. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de CHATEAUROUX

## COGEP AVOCATS

Avenue Gustave Eiffel ZAC de l'Ecoparc du GranDéols 36130 DEOLS

Augmentation du capital

## **SOLEIL EN BERRY**

SAS au capital de 833 600 euros Siège social : 28 Béthenet 36190 POMMIERS 878 923 275 RCS CHATEAUROUX

De l'AGE du 16/11/2022 suivie des décisions du Président du 30/01/2023 il résulte :

1°) la réalisation de la réduction du capital social d'une somme de 25 800 euros par voie de rachat d'actions, pour le porter à la somme de 807 800 euros;

2°) l'augmentation du capital social d'une somme de 176 600 euros par la création de 17 660 actions nouvelles de numéraire, pour le porter à 984 400,00 euros.

## Avis de constitution

## **SCI AMBICTION**

Société civile immobilière Au capital de 1 000 euros Siège social : 2C Avenue du Parc 36400 LA CHATRE

Par acte SSP en date du 01/03/2023 à LA CHATRE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale · SCI

Dénomination : AMBICTION Siège: 2C Avenue du Parc - 36400 LA

Objet social : La propriété de tous immeubles bâtis ou non bâtis par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement des-dits immeubles ; L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles ; L'aliénation d'immeubles au moyen de vente, échange ou apport en socié-té; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini,

pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital: 1 000 euros d'apports en numé-

Gérance : Madame Clothilde LOISEAU demeurant « 2C Avenue du Parc » 36400 LA CHATRE. Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les troisquarts du capital social. Immatriculation de la Société au RCS de

CHATEAUROUX. Pour avis. La Gérance

## **ORATIO** Avocats

5 rue Papiau de la Verrie 49000 ANGERS

Aux termes d'une décision en date du 02/09/2022 de l'associée unique de la SARL SPORTS TM, capital : 1 000euros, siège : 7 Rue du Bon Puits - SAINT SYLVAIN D'AN-JOU - 49480 VERRIERES EN ANJOU, 810 234 310 RCS ANGERS, il a été décidé :

De nommer Mr Marin MULLIEZ domicilié 21 Boulevard de Beauséjour - 75016 PARIS, en qualité de Gérant à compter du 02/09/2022, pour une durée illimi-tée, en remplacement de Monsieur Loonick MORIN, démissionnaire.de modifier la dénomination sociale qui devient « GEORGE » au lieu de « SPORTS TM » à compter du 02/09/2022de transférer le siège social du 7 Rue du Bon Puits - SAINT SYLVAIN D'ANJOU – 49480 VER-RIERES EN ANJOU à La Grande Lienne - D920 - 36250 SAINT-MAUR à compter

du 02/09/2022 Gérance : Monsieur Marin MULLIEZ demeurant 21 Boulevard de Beauséjour -75016 PARIS

La Société, immatriculée au RCS d'AN-GERS sous le n°810 234 310 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de CHATEAUROUX.

## FIDAL

AVOCATS

9 Rue Albert 1er - 36000 Châteauroux

## **SERGE ALCIDE NAUBRON**

SARL au capital de 135 000 € sise 71 rue des Alouettes 36100 ISSOUDUN, RCS n°533 546 933 CHATEAUROUX

Avis est donné des modifications aux mentions antérieurement publiées à compter du 01/10/2022: Objet social: Ancienne mention : Tôlerie carrosserie et peinture, mécanique automobiles, achat, vente, location de véhicules à moteur neufs et d'occasions ; Nouvelle mention: Traitement, peinture, sérigraphie de toutes surfaces et supports métalliques, plastiques et autres, par tous procédés; Dénomination sociale: Ancienne mention : SERGE ALCIDE NAUBRON ; Nouvelle mention : AEROGRAPH ; Siège social : Ancienne mention : 71 rue des Alouettes 36100 ISSOUDUN ; Nouvelle

Par arrêté préfectoral, l'Aurore paysanne est habilité officiellement à publier pour l'ensemble du département de l'Indre, les annonces légales et judiciaires, les appels à candidature de la Safer. Par arrêté ministériel du 27 décembre 2022, le tarif d'un caractère des annonces légales est fixé à 0.183 € HT, excepté pour les annonces relevant d'un tarif forfaitaire.

mention: 68/70 rue des Alouettes 36100

## FIDAL AVOCATS

9 Rue Albert 1er - 36000 Châteauroux

## SILIMALOU,

SCI au capital de 100 € sis 11 rue Grande St Christophe 36000 CHATEAUROUX RCS CHATEAUROUX 879 709 566

Suite aux décisions de l'AGE du 25/02/2023, avis est donné de modifications aux mentions antérieurement publiées à compter du même jour : Siège social : ancienne mention: 11 rue Grande St Christophe 36000 CHATEAUROUX; nouvelle mention: 7 avenue de la Châtre 36000 CHATEAUROUX. Pour avis

## FIDAL

AVOCATS

9 Rue Albert 1er - 36000 Châteauroux

Suivant acte sous seing privé en date à Châteauroux du 27/02/2023, enregistré à Châteauroux le 01/03/2023 dossier 2023 00005569 réf 3604P01 2023 A 00257, SELARL PHARMACIE RENAUD, RCS de Châteauroux n°353 629 892 a vendu à la société PHARMACIE GAUTHIER SELARL au capital de 200 000 € sise à LA CHATRE (36400), 6 Place du Marché, immatriculée au RCS de CHÂTEAUROUX n°750 616 260, un fonds d'officine de pharmacie, exploité à LA CHATRE (36400), 6 Place du Marché, l'entrée en jouissance a été fixée au 01/03/2023, la cession a été consentie moyennant le prix de 2 100 000 €. Pour la validité des oppositions domicile est élu au siège de l'officine et pour la correspondance au siège de la SELAS FIDAL à CHATEAU-ROUX (36000) 9 rue Albert 1er.

## AVELIA AVOCATS

Société d'Avocats Inter-Barreaux 18 Rue Henri Devaux 36000 CHATEAUROUX

Par acte sous seing privé du 14 février 2023, il a été constitué la SAS CBS DIS-TRIBUTIONS.

Siège: LA PEROUILLE (36350) 11 Le Bois Billet

Objet social : Conseils et services liés à la vente de produits pétroliers et chimiques, ainsi que l'achat et la revente de pièces automobiles et agricoles. La location de véhicules de tourisme et utilitaires sans

chauffeurs, convoyages.

Durée: 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de CHATEAU-

Capital: 5.000 euros, divisé en 500 actions de 10 euros de nominal chacune, entièrement libérées

Président : Monsieur Bertrand CEL LERIN, demeurant à LA PEROUILLE (36350) 11 Le Bois Billet ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT · Néant

## CERFRANCE |

## **PAULMIER HPA**

SARL au capital de 50 000 euros Siège social : 3 Rue de la Pierre Plate 36800 ST GAULTIER 893 956 805 RCS CHATEAUROUX

## **NOMINATION COGERANCE**

L'AGE du 15/02/2023 a nommé en qualité de cogérant Monsieur Sébastien PAULMIER, demeurant 3 Rue de la Pierre Plate 36800 ST GAULTIER, pour une durée illimitée à compter du 15/02/2023.

Pour avis La Gérance

## FIDAL AVOCATS 9 Rue Albert 1er - 36000 Châteauroux

C.R.E.C SC en liquidation au capital de 2 000 € Siège social et siège de liquidation : Le Chalet, 36400 SAINT-CHARTIER RCS CHATEAUROUX 487 904 732

L'AGO du 20/02/2023 a déchargé M. Claude LEGRAND de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31/12/2022. L'attestation relative aux comptes de liquidation sera déposée au greffe du Tribunal de commerce de CHATEAUROUX.

Pour avis

## LA GRANGE

SAS au capital variable de 5000€ siège social: 12 rue des Echoppes 36400 Chassignolles 802 260 984 RCS Châteauroux

Le 27-02-2023, l'associé unique a déci-

dé la dissolution anticipée de la société à compter du 01-03-2023 et sa mise en liqui-Alice Lyner Editions (RCS Châteauroux 513 555 466) sise au 2 chemin du moulin des Chézeaux, 36100 Issoudun, exercera les

fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixée au siège

Modification au RCS Châteauroux

## Transfert du siège social

PASCAL ET TOITS

SARL au capital social de 1.000 euros Siège social : LE CHATELIER 36800 CHITRAY R.C.S. CHATEAUROUX 791 577 133

Par décision en date du 02/01/2023, M. Pascal PUY, gérant et associé unique, demeurant 11 rue Pasteur 95520 OSNY, a décidé de transférer le siège social au 3 Square du Pont Vert 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE, à compter de ce jour

et de modifier l'article 4 des statuts. En

au RCS de PONTOISE

conséquence la société sera immatriculée



Réunissant 147 titres départementaux et nationaux « likés » par près de 800 000 abonnés fidèles, la presse agricole et rurale constitue le plus grand réseau social de la « planète terre » ! Une presse ératrice qui avec 31 millions d'exemplaires diffusés par an, a su créer avec le monde rural des liens très puissants. Chaque jour, au cœur des territoires, ses 450 journalistes terrain

débusquent et partagent l'info utile et stratégique indispensable à la prise de décision et à la compréhension des enjeux contemporains.



## CRÉDIT AGRICOLE DU CENTRE OUEST

## La caisse régionale renforce son leadership p.5



DOSSIER TRACTEURS

Pneus lestés à l'eau :
toujours d'actualité ?



NUMÉRO 1347 du vendredi 31 mars 2023 70 avenue Pierre de Coubertin - CS 50009 - 36005 Châteauroux Cedex

70 avenue Pierre de Coubertin - CS 50009 - 36005 Châteauroux Cedex Tél : 02.54.07.66.66 - Prix au numéro : 2 euros





**HEBDOMADAIRE D'INFORMATION AGRICOLE DE L'INDRE** 

## Gestion de l'eau : la violence ne doit pas l'emporter



Sainte-Soline est le témoin des difficiles choix nécessaires pour s'adapter au rouleau compresseur du réchauffement climatique. Le gouvernement est mis au défi de résister à la volonté de décroissance forcée que rêvent d'imposer certains par la violence et le mensonge.

Page 3

## **►FNSEA**



## À Angers, un congrès pour renouveler les générations

En pleine concertation sur la loi d'orientation, le 77<sup>e</sup> congrès de la FNSEA, qui s'est déroulé du 28 au 30 mars à Angers, était placé sous le signe du renouvellement des générations. C'était aussi le dernier congrès pour Christiane Lambert en tant que présidente. *Page 2* 

## ► ABATTOIR DE LACS

Châteauroux Viande annonce l'ouverture d'un atelier de découpe Page 9



## RALLYE BÂTIMENT

Des infrastructures économes en paille

n 6



## **BOVIN VIANDE**

Anticiper son EBE pour faire face à la conjoncture p.9

## TOURNESOL

Travail du sol : la clef de la réussite p. 14

## FDSEA 36

Un bureau prêt à poursuivre ses engagements p.4

## NOMS DES PLANTES Des quiproquos dans les jardins





## ANNONCES légales

## **PREFECTURE DE L'INDRE**

## Enquête publique unique - COMMUNE DE SAINT-**GAULTIER**

Par arrêté préfectoral nº 36-2023-03-01-00002 du 1er mars 2023, une enquête publique unique est prescrite du mardi 28 mars 2023 - 9h00 au jeudi 27 avril 2023 -12h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LHOIST FRANCE OUEST, en vue du développement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chauxet de la construction d'un bâtiment de stockage et transformation du bois ainsi qu'un bâtiment d'injection pour l'alimentation de fours en 100% biomasse sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER. Le dossier d'enquête publique unique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable:

sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

https://www.indre.gouv.fr/Politiquespubliques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE;

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public de la mairie à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER:

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et

- le samedi de 9h00 à 12h15

sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et

**AURORE** 

tous les voyants sont au vert

paysanne

and the

SEUSSIRET,

REJSSREE

REUSSIRVIII REUSSIR

REUSSIR Chevre REUSSIR Porc REUSSIR Valides

REUSSIR Lait REUSSIR Patre REUSSIR

**OUI,** je désire profiter de l'offre d'abonnement à :

☐ L'Aurore paysanne +1 magazine Réussir pour 1 an = 136 €

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de SEPAI

Raison sociale:

Adresse .....

Code postal ...... Ville .....

..... Mobile .....

☐ L'Aurore paysanne pour 1 an = 85 €

REUSSIR

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Sébastien BAULIMON, directeur de l'usine de SAINT-GAULTIER pour le compte de la Société LHOIST FRANCE OUEST, Route de Buzançais - 36 800 SAINT-GAULTIER ou sebastien.bau-limon@lhoist.com - 02 54 47 02 04, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 -36 019 CHÂTEAUROUX Cedex.

M. Dominique COUILLAUD, directeur d'établissement médico-sociaux en retraite a été désigné commissaire enquêteur.

M. Dominique COUILLAUD siégera à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après : - le mardi 28 mars 2023 - de 9h00 à

12h00:

- le samedi 1er avril 2023 - de 9h00 à 12h00;

le lundi 17 avril 2023 - de 14h00 à 17h00;

- le jeudi 27 avril 2023 - de 9h00 à 12h00. Un avis d'enquête publique unique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de SAINT-GAULTIER, commune siège de l'enquête publique unique ainsi que dans les mairies de Rivarennes, Nuretle-Ferron, Chasseneuil, Le Pont-Chrétien-Chabenet et Thenay. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

https://www.indre.gouv.fr/Politiquespubliques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propo-

- par courriel à l'adresse mail suivante :

l'Aurore

paysanne

chaque vendredi (50 n°/an)

OU

l'Aurore paysanne

chaque vendredi (50 n°/an)

AN d'abonnement

au mensuel **REUSSIR** 

de votre choix (11 n°/an)

(sauf Réussir Chèvre et Volailles bimestriel 6 n°/an)

pref-be-ep-usine-lhoist@indre.gouv.fr Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consul-tables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante :

https://www.indre.gouv.fr/Politiquespubliques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE;

- sur le registre d'enquête unique à feuil-lets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAUL-

- par correspondance à la mairie de SAINT-GAULTIER, 9 place de l'Hôtel de Ville, 36 800 SAINT-GAULTIER - à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête unique.

Les contributions du public reçues avant le mardi 28 mars 2023 - 9h00 et après le jeudi 27 avril 2023 - 12h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport, et conclusions séparées et motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique à la mairie de SAINT-GAULTIER, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

(https://www.indre.gouv.fr/Politiquespubliques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE)

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter et un arrêté de permis de construire.

## CHATENET PATRICIA

Société par actions simplifiée au capital de 15 000,00 € Siège social: 2 allée des Eglantines - Brassioux 36130 DEOLS 529 543 381 RCS CHATEAUROUX

## **DISSOLUTION ANTICIPEE**

Par décisions du 16/02/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Mme Patricia CHATENET, née JAC-QUET, dt à DEOLS (36130), 2 allée des Eglantines, Brassioux, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à DEOLS (36130), 2 allée des Eglantines, Brassioux. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CHATEAUROUX, en annexe au Registre du commerce et des

Pour avis, le Liquidateur.

## YEN ANH

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000,00 € Siège social: 8 allée de la Garenne 36000 CHATEAUROUX 413 357 286 RCS CHATEAUROUX

## REMPLACEMENT D'UN COGERANT

De l'AGO du 10/02/2023, il résulte la démission de Mme Thi Bach Anh de son mandat de gérante à compter du même jour et son remplacement par Mme Thi Bach Yen, dt à CHATEAUROUX (36000), 33 rue de la Lune, en qualité de cogérante pour une durée indéterminée à compter du

Pour avis, la gérance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 23 mars 2023, il a été constitué une Société : DENOMINATION : SCEA GUILMOT

FORME : société civile d'exploitation

agricole DUREE: 99 ans

OBJET SOCIAL : Toutes les activités d'exploitation agricole, c'est-à-dire de maîtrise et d'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités qui en sont l'accessoire, tels que le service d'accueil à la ferme et la production et la commercialisation d'électricité issue d'installations photovoltaïques

CAPITAL SOCIAL: 260 000 €uros APPORTS · 3 036 01 euros en numéraire et 256 963.99 euros en nature

SIEGE SOCIAL: DIORS (36130), 25 rue des Tilleuls Gérant : M. Pierre GUILMOT, demeu-

rant DIORS (36130), 25 rue des Tilleuls Clause particulière : Toute cession de parts, même entre co-associés, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des autres associés, donné par décision extraordinaire

Par arrêté préfectoral, l'Aurore paysanne est habilité officiellement à publier pour l'ensemble du département de l'Indre, les annonces légales et judiciaires, les appels à candidature de la Safer. Par arrêté ministériel du 27 décembre 2022, le tarif d'un caractère des annonces légales est fixé à 0.183 € HT, excepté pour les annonces relevant d'un tarif forfaitaire.

prise dans les conditions de quorum et de majorité fixées par les statuts

Immatriculation au RCS de Château-

Pour avis.

## S.A.F.E.R. du Centre

## APPEL DE CANDIDATURE La Safer se propose, sans engagement

de sa part, d'attribuer par rétrocession échange ou substitution tout ou partie des biens suivants:

Réf: AP 36 23 0270 01 Cne de LE

**BLANC**: 18 a 54 ca: BV 27(A)-27(B)-27(Z)-Zone N du PLUi-Parcelles de terre-Présence d'une ancienne loge de vigne-Contact - J. ANDRIEU - 06.75.29.65.24

Réf: AS 36 20 0112 01 **Cne de SAINTE-LIZAIGNE**: 38 ha 44 a 33 ca: C 637-714-715-716-717-718-724-1153-1163-1165-1170-1172-1185-ZN 30(J)-30(K)-57-Zone A & N du PLUi-Parcelles de terres, sol, jardin et Bois-Bâtiments d'habitation & d'exploitation-Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente pour partie-DPB oui pour partie-Contact - D.DELAVEAU 06-71-87-90-34

Réf : AS 36 22 0246 01 Cne de SAINT-**AOUT**: 10 ha 18 a 14 ca: G 40-H 188-195-196-197-K44-58-59-80-Parcelles de Terre et prés-Bien occupé-Absence de DPB-Contact: D.DELAVEAU 06-71-87-90-34 Zone non constructible de la Carte Communale

Réf : AS 36 23 0273 01 Cne de OULCHES: 37 ha 84 a 58 ca: AD 10-14-15-16-17-F 51-131-132-157-G 63-65-68-71-72-73-74-75-76-77-78 79-80-81-82-83-86-87-89-90-91-138-139-145-146-147-150-151-175-181-183-184-191-192-193-195-196-197-198-199-200-201-202-203-211-212-215-216-217 218-219-220-221-222-225-226-271-272-273-274-Zone A & N du PLUi -Parcelles de terres et bois. DPB inclus-Contact - I ANDRIEU - 06.75.29.65.24 Réf: AS 36 23 0275 01 Cne de LUANT

44 ha 97 a 19 ca : AR 298-299-300-301-E 398-399(J)-399(K)-404-ZB 10-11-12-17-Zone A du PLUi-**Cne de LA PEROUILLE** : *18 ha 04 a 97 ca* : G 257-258-ZI 39(J)-39(K)-70-ZM 8- Zone A & A-N du PLUi-Parcelles de terres, DPB inclus, bâtiment d'exploitation et bâtiment de stockage-Contact - J. ANDRIEU - 06.75,29.65,24

Réf : AS 36 23 0276 01 **Cne de LES BORDES** : 6 a 33 ca : AO 195-Zone N du PLU-Parcelle de Bois-Taillis située en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE -06-08-87-75-06

Réf : AS 36 23 0276 02 Cne de LES **BORDES**: 1 ha 77 a 85 ca: C 187-199-249-261-304-ZN 7(B)-Zone A & N du PLU-Parcelles de Bois-Taillis Landes situées en partie en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE - 06-08-87-75-06 Réf : AS 36 23 0276 03 Cne de LIZE-

RAY: 14 a 93 ca: D 416-Zone N du PLU-Parcelle de Bois-Taillis située en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE -06-08-87-75-06

Réf : AS 36 23 0276 04 **Cne de LES BORDES** : *23 a 80 ca* : C 284- Zone N du PLU-Parcelle de Bois-Taillis située en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE -06-08-87-75-06 Réf : AS 36 23 0276 05 **Cne de LES** 

**BORDES**: 3 a 79 ca: C 359(B)-Zone A & N du PLU-Parcelle de Bois-Taillis située en zone Natura 2000-Contact - C. BOIS-SIERE - 06-08-87-75-06

Réf : AS 36 23 0276 06 Cne de LES BORDES : 43 a 70 ca : ZN 25- Zone A & N du PLU-Cne de ISSOUDUN : 30 a 50 ca: ZV 36-Zone A du PLUi -Parcelles de Landes Bois-Taillis situées en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE - 06-08-87-75-06 Réf : AS 36 23 0276 07 Cne de LES

**BORDES**: 35 a 27 ca: AO 193-197-C 185-Zone N du PLU-Cne de LIZERAY: 35 a 40 ca : D 95-Zone N du PLU-Parcelles de Bois-Taillis situées en partie en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE 06-08-87-75-06

Réf : AS 36 23 0276 08 Cne de LES BORDES: 35 a 20 ca: C 277-Zone N du PLU-Parcelle de Bois-Taillis située en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE -06-08-87-75-06

Réf : AS 36 23 0276 09 Cne de LIZE-**RAY**: 29 a 87 ca: D 417-Zone N du PLU-Parcelle de Bois-Taillis située en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE 06-08-87-75-06

Réf : AS 36 23 0276 10 Cne de LES BORDES: 30 a 44 ca: AO 187-189-202-Zone N du PLU-Parcelles de Bois-Taillis situées en partie en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE - 06-08-87-75-06

Réf: AS 36 23 0276 11 Cne de LIZE-**RAY**: 84 a 80 ca: D 94-112-Zone N du PLU-Parcelles de Bois-Taillis situées en zone Natura 2000-Contact - C. BOIS-SIERE - 06-08-87-75-06

Réf : AS 36 23 0276 12 Cne de LES BORDES: 20 a 04 ca: AO-196-C 183Zone N du PLU-Parcelle de Bois-Taillis-Contact - C. BOISSIERE - 06-08-87-75-

Réf : AS 36 23 0276 13 Cne de LES BORDES: 11 a 60 ca: C 344-Zone N du PLU-Parcelle de Bois-Taillis située en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE -06-08-87-75-06

Réf : AS 36 23 0276 14 Cne de LIZERAY : 2 ha 72 a 33 ca : D 113-115(A)-175(A)-178-189-194-199(A)-204-210-395-Zone N du PLU-Parcelles de Bois-Taillis situées en partie en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE - 06-08-87-75-06 Réf : AS 36 23 0276 15 Cne de LIZE-

RAY: 30 a 80 ca: D 419-Zone N du PLU Parcelle de Bois-Taillis située en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE - 06-08-87-75-06

Réf : AS 36 23 0276 16 **Cne de LES BORDES** : *15 a 02 ca* : AO 194-Zone N du PLU-Parcelle de Bois-Taillis située en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE -06-08-87-75-06

Réf : AS 36 23 0276 17 Cne de LIZE-RAY: 17 a 60 ca: D 199(BA)-208-Zone N du PLU-Parcelles de Bois-Taillis située en partie en zone Natura 2000-Contact - C. BOISSIERE - 06-08-87-75-06

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/04/2023 au siège de la SAFER du Centre, ou, plus particulièrement, auprès du service départemental 52 Bis boulevard du moulin neuf, CS 50322, 36007 CHATEAUROUX Cedex, tel: 02 54 61 31 31 où toutes précisions et informations complémentaires (conditions financières, éléments mobiliers éventuels, modalités d'attributions...) peuvent être demandées.

## INVESTISSEMENTS DEVELOPPEMENT DU BERRY (IDduBerry)

EURL en Liquidation au capital de 1 000,00 € 23 rue de la poste 36000 CHATEAUROUX RCS CHATEAUROUX 530 667 815

Par décision de l'AGE du 31/12/2022 à 9H00, M. Hervé VARLET, gérant et associé unique a décidé la dissolution volontaire anticipée de la Société, et à compter de la même date sa mise en liquidation amiable

meme date sa mise en indudation amiable sous le régime conventionnel.

Hervé VARLET, demeurant à CHATEAUROUX (36000) – 37 av de l'ambulance, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation amiable, jusqu'à parvenir à la clôture de Le siège de la liquidation est fixé à CHA-

TEAUROUX (36000) – 23 rue de la Poste. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront



Hehdomadaire d'informations générales, agricoles et rurales, habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Edité par la SARL SEPAI

(capital social de 15 244,90 €, Associés : Chambre d'Agriculture, Axéréal, Groupama, FDSEA, JA et Crédit Agricole du Centre ouest) Siège social : 70 avenue Pierre de Coubertin -CS 50009 - 36005 Châteauroux Cedex -Tél. 02 54 07 66 66 aurorepaysanne@agricvl.fr

N° commission paritaire : 0923l83545 ISSN : 0221-508X Prix au numéro : 2,00 €

Abonnement annuel: 85 € Directeur de publication : Jérôme Tellier Rédactrice en chef : Nadia Bénéteau Rédaction : Bénédicte Roux, Pauline Abaud Publicité locale : Isabelle Cadieu 06 23 36 51 92 - isabelle.cadieu@agricvl.fr Publicité nationale : REUSSIR.

4-14 rue Ferrus Hall B - CS41442 75683 Paris cedex 14 - Tél : 01 49 84 03 30 Abonnements, annonces légales et petites annonces :

legales-aurorepaysanne@agricvl.fr Tél. 02 53 44 95 65 Impression La Nouvelle République, 37014 Tours cedex.
Origine principale du papier :

Taux de fibres recyclées supérieur ou égal à 50 %. Eutrophisation (pâte et papier) Ptot moyen 0.014 kg/tonne



4

PEFC

L'AURORE PAYSANNE - 70 avenue Pierre de Courbertin - CS 50009 36005 Châteauroux cedex - Service abonnement : Pierre-Emmanuel Blanchet • 02 53 44 95 65 • pierre-emmanuel.blanchet@agricvl.fr

Profession .....



Jeudi

Indre

30 mars 2023

## INDRE

Loi Rist: les urgences sous tension



PAGE 2

Demain dans la NR

Métiers d'art: les céramistes mis en lumière à Gargilesse

## A Nouvelle 1,30 € n° 23890 République.fr République.fr

## Facture d'électricité: boulangers en colère

## **BUZANÇAIS**

Un avis favorable à l'implantation d'éoliennes

PAGE 5



(Photo archives NR, Jean-Claude Bouttier)

## **ISSOUDUN**

Les Blankass peaufinent leur nouvel album

**PAGE 16** 

## **VILLEDIEU**

**Retraites:** barrage filtrant des syndicats

PAGE 3

# RINGAND

boulangers du Poinçonnet sont sous le choc. Ils ont reçu une facture de 18.487€ pour deux mois d'électricité. (Photo NR, Thierry Roulliaud)



PRÉSENCE 24H/24 AIDE À LA PERSONNE ANIMATIONS / MÉNAGE **ENTRETIEN DU LINGE REPAS FAITS MAISON** 

**AMBIANCE** CONVIVIALE **COÛT MODÉRÉ** 



COLOCATIONS POUR **AVEC AUXILIAIRES DE VIE** 



Déjà 5 maisons dans l'Indre!

0 801 07 08 09 Service & appel

## **CHÂTILLON**

Un comité pour la ligne ferroviaire

**PAGE 11** 

R 27728 - 0330 - 1,30 €

## **IMMOBILIER**

## LOCATION MAISON DIVERS VENTES

Châteauroux, loue maison T3, 70 m², hyper centre, entière ment restaurée, garage 50 m² pour 3 voitures, cuisine entièrement équipée neuve, 2 chambres, SDB, WC séparé, salon poutres apparentes, entièrement parqueté chauf tièrement parqueté, chauf-fage gaz + climatisation réversible, pas de jardin, libre de suite, DEP B, 650 euros. Photos à la 06.43.76.16.83 demande.

## LOCATION GARAGE

Châteauroux, Boulevard Marins, loue garage, 40 euros mensuels. 06.07.23.60.29

## VENTE IMMEUBLE

**Tours,** vend immeuble locatif environ 400 m², 10 studios et chambres meublés, 3 étages + grenier aménageable, + garages, DPE en cours, jardin + garages, DPE en cours 700 000 euros. 06.60.45.27.69

## **VENTE MAISON**

Argenton-sur-Creuse, vend Argenton-sur-creuse, vena maison de village, 5 mn à pied centre ville, 4 pièces, 850 m² de terrain, combles aménas geables, prévoir nettoyage, remise en état. DPE en cours, 30 000 euros. 06.61.84.48.61

## VENTE TERRAIN

Peyré, La Peyratte, vend terrain non viabilisé, surface 629 m², mur de clôture, entre Parthenay et Futuroscope. 05.49.95.02.17

107000€



A 7 minutes du centre de Saint Gilles Croix de Vie. Résidence plein pied de 53.00 m<sup>2</sup> sans vis-à-vis, exposition Sud Sud/ Ouest. Belle pièce de vie lumineuse, cuisine équipée, 2 chambres, SDB et WC. Terrain paysagé de 356 m<sup>2</sup> avec studio de jardin et loggia de 18 m². 107 000 € - Tél : 02 30 28 01 02 † contact@minivillage.fr

## **IMMOBILIER** COMMERCIAL



Proche de Selles sur Cher et de Beauval, sortie n°13 de l'autoroute A85/E604, à vendre local commercial avec are local commercial avec salles de réception et cuisine professionnelle, Idéal pour traiteur, organisation de ré-ceptions, ou restaurateur, Tél.06.60.34.42.41.

## **VILLÉGIATURES**

## **VENTE VILLÉGIATURE**

24000€



Saint Hilaire de Riez. A 300 mètres des plages et des com-merces. Camping ouvert à lànnée, Mobil-home résidentiel 6 couchages sans visà-vis. Valeur Neuf 52 700 €, vendu 24 000 € entièrement équipé. 02 51 54 59 22

## **MER**

Marennes-Plage, loue mobil-home 4 places, climatisé, lave-linge, lave-vais-selle, machine Dolce-Gusto, terrasse couverte, 100 m mer, piscine, tout équipé, terrain privatif. 06.65.02.26.49

Vous souhaitez passer

une annonce

dans votre quotidien

Libre semaines 28, 29 et 34 Libre semaines 28, 29 et 34 et hors saison, appartement T2 à 400 m de la plage de Royan-Pontaillac (520 euros/ semaine) tout confort, Tél.06.19.79.18.65.

Saint-Cyprien-Plage loue appartement 4 person-50 m plage, belles vues et montagne, tout conbalcon, parking, 02.54.35.48.37 ascen-



Votre cottage au bord de la mer. Venez choisir votre résidence 2 ou 3 chambres à 49 000 €. Dans une résidence 000 €. privée. Visites & Infos : 02 51 54 59 22.

la Nouvelle République

## légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail: aof@nr-communication.fr - Tél: 02 47 60 62 79 NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

## ANNONCES LÉGALES

## Vie de sociétés

## Société CILOS

Société à responsabilité limitée Au capital de 8 000 € Siège social 38, rue Gambetta 36200 ARGENTON-sur-CREUSE R.C.S. 487 721 474

Suivant délibérations des associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 13 Mars 2023, il a été décidé de transférer le siège social de : ARGENTON-sur-CREUSE 36200 – 38, rue Gambetta 36200 à ARGENTON-sur-CREUSE 36200-28, rue Grande, à compter du 13 Mars 2023,

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : 38, rue Gambetta - 36200 ARGENTON-sur-CREUSE Nouvelle mention : 28, rue Grande - 36200 ARGENTON-sur-CREUSE Mention sera faite au RCS de CHATEAUROUX



## Maître Stéphane VERLET

Notaire 4 bis rue Molière - BP 2014 36004 CHÂTEAUROUX CEDEX

## SCI COUR 38.

SCI au capital social de 200 euros. Siège social : 38 Rue DE SALLES, 36000 CHÂTEAUROUX.

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 20 février 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social à 206 RUE DE STRASBOURG, 36000 Châteauroux. Mention sera portée au RCS de Chateauroux



Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 mars 2023, à EGUZON CHANTOME.

Dénomination : NEGOCE LAROCHE.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : 15 Ter Eguzonnet, 36270 Eguzon Chantome Objet : Négoce d'animaux sauvages et leur transport.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe: 2000 euros divisé en 200 actions de 10 euros chacune.
Cession d'actions et agrément: Les cessions ou transmissions des actions sont

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Monsieur Christopher LAROCHE 15 Ter Equzonnet 36270 Eguzon Chantome. La société sera immatriculée au RCS de Chateauroux

## Enquêtes publiques

## Commune de VILLENTROIS-FAVEROLLES-EN-BERRY

Il sera procédé à une enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural "des Beaux-Frères à Valencay" situé au lieudit "Les Beaux-Frères" du village de Villentrois au profit de Monsieur HENAULT Louis pendant seize jours du 25 avril 2023 au 10

Les pièces du dossier pourront être consultées à la Mairie de VILLENTROIS-FA VEROLLES-EN-BERRY siège de la commune nouvelle aux dates indiquées de la heures à 12 heures les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi et les observations consignées éventuellement sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au Com-

Monsieur Gilles BOURROUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur et siègera en Mairie de VILLENTROIS-FAVEROLLES-EN-BERRY les :

Mardi 25 avril de 9 heures à 11 heures
 Mardi 10 mai de 10 heures à 12 heures

**Centre Presse** 

## Contactez-nous: par téléphone

0 800 19 03 60 Service & appel gratuits

 par mail petitesannonces@nr-communication.fr

 ou rendez-vous dans la rubrique ANNONCES des sites internet lanouvellerepublique.fr

ou centre-presse.fr

## PREFECTURE DE L'INDRE

## **ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE -COMMUNE DE SAINT-GAULTIER**

Par arrêté préfectoral n° 36-2023-03-01-00002 du 1er mars 2023, une enquête publique unique est prescrite du mardi 28 mars 2023 – 9h00 au jeudi 27 avril 2023 – 12h00 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LHOIST FRANCE OUEST, en vue du développement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chauxet de la constructiond'un bâtiment de stockage et transformation du bois ainsi qu'un bâtiment d'injection pour l'alimentation de fours en 100% biomasse sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER.

Le dossier d'enquête publique unique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environne-

mentale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :
- sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :
https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE:

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public de la mai-rie à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h30 ;

le samedi de 9h00 à 12h15

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public. Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Sébastien BAULIMON, directeur de l'usine de SAINT-GAULTIER pour le compte

de la Société LHOIST FRANCE OUEST, Route de Buzançais – 36 800 SAINT-GAUL-TIER ou sebastien.baulimon@lhoist.com - 02 54 47 02 04 , ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAUROUX

M. Dominique COUILLAUD, directeur d'établissement médico-sociaux en retraite a été désigné commissaire enquêteur.

M. Dominique COUILLAUD siégera à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après : - le mardi 28 mars 2023 – de 9h00 à 12h00 ;

- le samedi 1er avril 2023 – de 9h00 à 12h00 - le lundi 17 avril 2023 – de 14h00 à 17h00 ;

le jeudi 27 avril 2023 – de 9h00 à 12h00.

Un avis d'enquête publique unique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de SAINT-GAULTIER, commune siège de l'enquête publique unique ainsi que dans les mairies de Rivarennes, Nuret-le-Ferron, Chasseneuil, Le Pont-Chrétien-Chabenet et Thenay. Il est également publié sur le site

internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Auto-

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et pro

- par courriel à l'adresse mail suivante : pref-be-ep-usine-lhoist@indre.gouv.fr
Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront
sultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante : https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Auto-

- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAUL-

- par correspondance à la mairie de SAINT-GAULTIER, 9 place de l'Hôtel de Ville, 36 800 SAINT-GAULTIER – à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête unique.

Les contributions du public reçues avant le mardi 28 mars 2023 – 9h00 et après le jeudi 27 avril 2023 – 12h00 ne seront pas prises en compte.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport, et conclusions séparées et motivées du commissaire enquêteur se-

ront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique à la mairie de SAINT-GAULTIER, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : (https:// www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE) À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit

un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter et un arrêté de permis de

## Informations du tribunal de commerce

## EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE **CHATEAUROUX**

Par jugement réputé contradictoire rendu le 06 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de CHATEAUROUX a ouvert le redressement judiciaire de l'Association Loi 1901 dit « GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DU BUREAU », dont le siège social se situe Lieudit Le Bureau – 36370 LIGNAC, désigné Maître ZANNI, demeurant 14 rue André Lescaroux, 36000 CHATEAUROUX en qualité de mandataire judiciaire, désigné Madame TARDY, en qualité de juge-commissaire, fixé la cessation des paiements au 06 Mars 2023, Les créanciers sont avisés qu'ils doivent déclarer leurs créances entre les mains de Maître ZANNI dans le délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.

Fait à CHATFALIBOLIX le 06 Mars 2023

## Divers

## SCP JACQUET ET CHAPUS

## **CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Information concernant les époux:Monsieur François Paul FAURE et Madame Marie-Laure PINON, demeurant ensemble à NEUVYSAINT-SEPULCHRE (36230), 14 rue du Maréchal Joffre.

Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de MOUHERS (36340), le 12 juin 1976. Ledit régime n'a subi aucune modification depuis.

Information concernant la modification du régime matrimonial :

Adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution inté-

grale de la communauté universelle au survivant des deux époux. Acte contenant le changement de régime matrimonial recu par Me JACQUET, notaire associé à NEUVY SAINT SEPULCHRE (Indre), le 24 mars 2023.

Information concernant l'opposition : Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me JACQUET, notaire associé à NEUVY SAINT SEPULCHRE

Pour avis et mention. Me JACQUET, notaire.

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

## **ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE sur la :**

Demande d'autorisation environnementale présentée par la Société LHOIST pour le développement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chaux, et la demande de permis de construire un bâtiment de stockage et transformation du bois et un bâtiment d'injection pour l'alimentation d'un four en 100% biomasse sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER

- Vu la décision N° E23000010 / 87 IC 36 du 3 février 2023 du Président du tribunal administratif de Limoges
- **Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2023 du Préfet de l'Indre
- **Vu** l'article R123-18 du Code de l'environnement : « Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».
- L'ENQUETE PUBLIQUE s'étant déroulée du mardi 28 mars 2023 (9h00) au jeudi 27 avril 2023 (12h00)

Par la présente, je soussigné Dominique COUILLAUD commissaire enquêteur remets le 3 mai 2023 à M. Sébastien BAULIMON directeur de l'usine de SAINT-GAULTIER, pour le compte de la société LHOIST FRANCE OUEST, le

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

portant communication des observations consignées en cours d'enquête ainsi que les questions complémentaires du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a sous huitaine, le 3 mai 2023 à 10h en accord avec le représentant du porteur de projet, rencontré celui-ci à SAINT-GAULTIER et lui a communiqué le présent procèsverbal de synthèse.

## Pièces jointes :

• Copie du registre d'enquête publique

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

## **OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

La société LHOIST FRANCE OUEST dont l'usine des Gaillards est située sur la commune de SAINT-GAULTIER (Indre), a déposé un dossier de **demande d'autorisation environnementale** en vue de la co-incinération de biomasse dans un de ces deux fours (four n°2).

Elle a également déposé une demande de permis de construire en vue de la construction de bâtiments de stockage, transformation et injection de bois pour alimenter son four.

Le pétitionnaire souhaite obtenir la modification de l'autorisation d'exploiter son site de production de chaux existant déjà autorisé et lui-même implanté à l'intérieur du périmètre de la carrière de calcaire existante. Il n'est pas prévu d'augmentation des capacités de production, mais seulement un **changement de combustible** destiné à la calcination de la pierre en vue de la production de la chaux.

Le projet consiste donc à substituer au niveau du four n°2 le combustible gaz/coke de pétrole par de la biomasse Bois. Le Bois Energie concerné provient d'une part d'une filière de production de bois dit "Bois A", et d'autre part de bois en fin de vie considéré comme déchet dit "Bois B".

L'entreprise LHOIST motive la modification de combustible pour alimenter le four par :

- l'augmentation importante du prix du gaz naturel qui grève la compétitivité de la chaux (part prépondérante du poste énergie dans le prix de revient)
- la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
- le fait que la région de Saint-Gaultier dispose de ressources en bois dites très importantes à proximité

LHOIST a candidaté à l'appel à projets BCIAT 2021 "Aides à l'investissement et au fonctionnement pour soutenir la décarbonation de l'industrie". Le projet de conversion partielle du site à la biomasse a été sélectionné et retenu dans le cadre de cet appel à projet.

Le projet s'inscrit donc dans une démarche de décarbonation de l'industrie, par le remplacement d'une partie de combustible actuel par de la biomasse ; c'est sur cette base que l'entreprise LHOIST annonce une **réduction de 18%** des émissions de CO<sub>2</sub>.

Le site étant un consommateur important d'énergies fossiles (coke de pétrole et gaz naturel), le recours à un combustible issu de la biomasse (bois) permettrait ainsi une diminution des consommations fossiles.

Toutefois, pour considérer qu'une énergie produite à partir de biomasse est « vertueuse », et en particulier qu'elle mérite des soutiens publics encourageant son utilisation pour se substituer aux énergies fossiles, il convient de s'assurer prioritairement qu'elle respecte un certain nombre de critères environnementaux.

## **DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER (Indre) supporte le projet biomasse du site de LHOIST, et cinq communes voisines ont été concernées au titre de l'aire d'affichage : THENAY, CHASSENEUIL, LE PONT CHRETIEN-CHABENET, RIVARENNES et NURET-LE-FERRON.

Le public a pu avoir accès au dossier en se connectant sur le site internet de la préfecture de l'Indre via le lien <a href="https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE">https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE</a>. Il a également pu prendre connaissance du dossier complet sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public à la mairie de SAINT-GAULTIER, ainsi que sur poste informatique à la préfecture de l'Indre mais sur prise de rendez-vous uniquement.

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Une clé USB contenant l'intégralité du dossier avait été mise à la disposition des six mairies concernées qui ont affiché l'avis d'enquête publique.

Le public a été invité à formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de SAINT-GAULTIER, siège de l'enquête publique, ou par courrier électronique à l'adresse courriel éphémère prévue par l'arrêté préfectoral à l'adresse suivante <u>pref-be-ep-usine-lhoist@indre.gouv.fr</u>, ou par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur et adressé à la mairie de SAINT-GAULTIER.

La publicité sur l'enquête publique a été diffusée en de nombreux points : ceux prévus en conformité avec le code de l'environnement, auxquels se sont ajoutés des supports supplémentaires à la demande du commissaire enquêteur ou à l'initiative de la mairie. J'ai vérifié que l'ensemble de ces supports avaient été maintenus pendant toute la durée de l'enquête.

Je me suis tenu à la disposition du public au cours des quatre permanences prévues, j'ai été à l'écoute des observations, j'ai répondu aux questions et présenté le dossier lorsque l'occasion m'en a été donnée.

Une seule personne s'est présentée aux permanences, à deux reprises : une 1<sup>ère</sup> fois pour se renseigner sur le projet et donner son opinion, et une deuxième fois pour apporter son témoignage en remettant un document manuscrit qui a été annexé au registre d'enquête.

Aucune observation n'a été transmise sur l'adresse mail dédiée. Aucune demande de renseignement sur le projet par téléphone ou par courrier n'a été reçue en préfecture pendant la durée de l'enquête publique. Une personne a cependant contacté la préfecture après la clôture de l'enquête, donc en dehors des délais, et n'a pas confirmé par l'envoi d'observations par mail.

De fait, cette enquête n'aura permis de recueillir qu'un nombre très limité d'observations.

Aucune réunion publique n'a été organisée par le commissaire enquêteur.

J'ai vérifié en outre, cinq jours après la fin de l'enquête publique, qu'aucun courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur n'avait été réceptionné par la mairie de SAINT-GAULTIER.

## **CLIMAT DE L'ENQUETE**

L'enquête publique s'est déroulée sans obstruction et sans difficulté. J'ai reçu la personne qui s'est présentée dans un climat d'écoute et de mise à disposition du registre d'enquête, en l'invitant à y apposer toute remarque qu'elle jugeait utile en relation avec cette enquête.

Aucun incident n'est à noter.

La mission première du commissaire enquêteur est de respecter les observations et propositions des pétitionnaires en cours d'enquête, ce que j'ai très concrètement fait.

Les raisons de l'absence de fréquentation du public (aucune observation sur la messagerie et une seule personne durant les permanences) ne peuvent pas être connues dans le cadre d'une enquête publique. Tout au plus peut-on émettre quelques hypothèses :

- l'existence de l'usine LHOIST dans sa configuration actuelle est globalement acceptée sur le territoire de la commune,
- Le site est perçu comme un élément économique important pour la commune,
- La réactivité et la capacité d'écoute des équipes de LHOIST (au niveau de l'encadrement de proximité) sont reconnues.

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

## **RECENSEMENT DES OBSERVATIONS:**

## ✓ Sur l'adresse électronique:

Aucune observation n'a été transmise par mail.

## ✓ Sur le registre en Mairie :

Aucune observation n'a été consignée par le public sur les vingt deux feuillets que compte le registre d'enquête.

Une seule note manuscrite a été annexée au registre.

Aucun courrier postal n'a été adressé au commissaire enquêteur.

## **CLOTURE DE L'ENQUETE**

Le jeudi 27 avril 2023 à 12h, j'ai clos cette enquête publique.

Le registre qui m'a été remis par le secrétariat de la mairie de SAINT-GAULTIER, a été mis à disposition du public durant 31 jours consécutifs.

## **SYNTHESE GLOBALE DES OBSERVATIONS**

Les observations annexées au registre d'enquête publique expriment une inquiétude et une opinion globalement défavorable au projet. Les craintes exprimées concernent notamment :

- les dégagements de fumées d'un four alimenté par du combustible bois
- les incidences d'une combustion par pellets sur le CO<sub>2</sub> et sur la biodiversité
- le montant des investissements que nécessite le changement de combustible
- le recours à de l'énergie fossile du fait des activités de stockage, séchage, manutention du bois sur le site, et débardage, transformation en pellets et transport par camion avec les émissions de CO<sub>2</sub> qui résultent de l'ensemble de ces activité supplémentaires.
- les conséquences d'une exploitation outrancière du bois dans la forêt de la région (compte tenu du temps nécessaire pour permettre à la forêt de se régénérer)
- Seulement 18% d'émissions de gaz à effet de serre évitées. Quel est au final le bilan carbone du projet alors que c'est la forêt et la nature qui absorbent le CO₂ en excès ?

## **OBSERVATIONS ET QUESTIONS COMPLEMENTAIRES**

La procédure du procès-verbal de synthèse découle de l'article R123-18 du Code de l'environnement.

En cas de faible nombre d'observations écrites ou orales recueillies en cours d'enquête et/ou de courriers et courriels adressés au commissaire enquêteur, il convient cependant compte tenu de son caractère obligatoire, que le commissaire enquêteur établisse un procès-verbal, ce document faisant état également de ses propres interrogations découlant notamment de la lecture du dossier mis à l'enquête et des informations recueillies lors de son déroulement.

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

## QUESTIONS COMPLEMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

## **Sur les forages :**

Le forage utilisé principalement sur le site pour les prélèvements à usage industriel (131 400m3 maximum par an conformément à l'arrêté d'autorisation) est référencé et immatriculé. Un deuxième forage sur le site est dit non exploité à ce jour, mais n'est pas indiqué être référencé.

Ce deuxième forage est-il référencé dans la Banque du Sous-Sol (INFOTERRE) ?

## Sur la valorisation agronomique des cendres :

La perspective de valoriser les cendres issues de la combustion de la biomasse, est absente du dossier de demande d'autorisation.

- Les cendres ne peuvent-elles être valorisées par la filière de l'épandage agricole?
- Existe-t-il d'autres filières de valorisation pour les cendres que vous auriez la volonté ou le projet d'exploiter ? (compostage, méthaniseur...etc).

## Sur le contrôle de la fourniture de biomasse :

Le dossier n'aborde pas les mesures de contrôle de la qualité de la biomasse au moment de sa réception sur le site LHOIST.

Quelles sont vos procédures d'acceptation de la biomasse livrée ? Quels contrôles envisagezvous, au-delà des seuls documents émanant des fournisseurs ?

## Sur la directive "RED II"

La directive du Parlement européen du 11 décembre 2018, dite "RED II", pose le principe de la durabilité des bioénergies. Plusieurs critères doivent être respectés, dont celui de la réduction d'émissions de GES mesurées dans une logique de « cycle de vie » allant de la production de biomasse jusqu'à la production énergétique, et comparées à un combustible fossile de référence (en l'occurrence le coke de pétrole dans le cas du projet LHOIST).

Pour être considérée comme durable au sens de la directive RED, la biomasse forestière devra donc répondre à un certain nombre de critères.

Notamment, la production de chaleur à partir de combustibles issus de la biomasse devra présenter un potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre **d'au moins 70** % lorsque cette production a lieu dans des installations mises en service du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025. De son côté, le projet LHOIST à SAINT-GAULTIER prévoit de réduire de **18**% l'émission de  $CO_2$ /an (à cela s'ajoute l'évitement des émissions liées au trafic de transport et estimé à 0,2% de réduction supplémentaire de  $CO_2$ ).

➤ Pourriez-vous expliquer comment atteindre au moins 70% de réduction d'émissions de GES par l'utilisation de biomasse forestière en tant que combustible, sachant que le projet luimême ne permettra d'éviter que 18% ?

La directive RED II propose un calendrier avec un système volontaire de certification par un organisme certificateur indépendant, et une transmission de déclaration de durabilité en 2024. Le respect des différents critères devra donc être attesté de façon certifiée par les opérateurs à partir de 2024.

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Vous êtes-vous d'ores et déjà rapproché des systèmes de traçabilité et d'organismes certificateurs indépendants reconnus pour la RED II ?

La mise en place de la traçabilité RED II nécessitera un certain délai si vous obtenez l'autorisation de développer votre projet.

Au bout de combien de temps estimez-vous pouvoir organiser le premier audit de traçabilité RED II, dès lors qu'aurait commencé à fonctionner votre four biomasse ?

Les critères de durabilité devront être prouvés par différents opérateurs économiques.

Avez-vous sollicité vos fournisseurs de biomasse sur leur engagement à respecter les critères RED II ? Et le cas échéant, quelles assurances avez-vous obtenu ?

## Sur la qualité de l'air :

Une dégradation de la qualité de l'air est observée sur de nombreux paramètres indiquant des concentrations dans l'air ambiant dépassant les valeurs de l'environnement local. Et cependant, les concentrations élevées sont présentées dans le dossier comme « liées très vraisemblablement à d'autres sources » et l'influence du site est dite « minimale ».

Ainsi, selon le dossier, le site de l'usine et de la carrière n'est pas lié aux dégradations constatées dans le milieu Air.

Expliquez et justifiez que les dégradations de la qualité de l'air ne sont pas liées au fonctionnement du site.

Le tableau des concentrations dans l'air ambiant (cf. p. 31 Etude d'impact) ne mentionne pas les concentrations de PM10 du point 1, le préleveur étant ponctuellement inopérant. L'étude d'impact précise en outre qu'il « existe une vulnérabilité du milieu pour les PM10 mais sans lien avec le site » (cf. p. 96 Etude d'impact).

- Pourriez-vous indiquer le niveau de concentrations de PM10 recueilli au cours du plan de surveillance précédent au point 1?
- Quelle est l'origine de la vulnérabilité du milieu pour les PM10 ?

La réglementation des installations classées pour l'environnement impose des valeurs limites d'émissions aux installations de combustion (cf. Chaufferies Biomasse et Emissions Atmosphériques – Adème Janvier 2019)

Pour quelles raisons les concentrations dans l'air ambiant au niveau du site ne sont pas référées à ces VLE ?

## Sur la puissance thermique de l'installation :

Sauf erreur, je n'ai pas vu mention dans votre dossier de la puissance thermique (en MW) du projet de four biomasse. Voulez-vous la préciser ?

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

## Sur le rejet des eaux :

Les eaux du site de l'usine sont envoyées dans un bassin situé en fond de carrière. L'étude d'impact précise que ces eaux, après décantation, sont rejetées dans un fossé au sud du site. Deux photographies illustrent ce point de rejet à proximité immédiate du site (cf p. 62 Etude d'impact). Le projet engendrant un besoin d'imperméabilisation de 4190 m2 supplémentaire, le ruissellement notamment pluvial en sera augmenté.

Confirmez-vous que le rejet des eaux du site de l'usine et de la carrière LHOIST s'effectue dans la rivière Creuse, à environ 1 km du site, au niveau du n° 91 de l'avenue de Lignac à SAINT-GAULTIER et du pont de fer dénommé "pont Bonargent-Multon"?

En votre qualité de représentant du porteur de projet, je vous invite à m'adresser dans les quinze jours règlementaires vos réponses et observations éventuelles, aux :

- observations, questions, propositions du public figurant sur le document annexé au registre d'enquête dont une copie vous est remise ce jour et jointe aux présentes,
- questions complémentaires du commissaire enquêteur.

Remis en main propre et commenté le 3 mai 2023 à 10 h.

A Saint-Gaultier Le 3 mai 2023

Pour la Société LHOIST

Le Commissaire enquêteur

M. Sébastien BAULIMON Directeur Dominique COUILLAUD



Monsieur Dominique COUILLAUD Commissaire enquêteur

Saint Gaultier, le 17 mai 2023

Objet : Réponse au procès-verbal d'enquête publique – projet Biomasse LHOIST

Monsieur COUILLAUD,

En réponse à votre procès-verbal d'enquête publique du projet Biomasse de l'usine Lhoist France Ouest située à Saint-Gaultier, vous trouverez ci-après les informations complémentaires attendues :

## Réponses aux observations :

« Dégagement de fumées d'un four alimenté par du combustible bois » :

## Réponse de l'exploitant :

Traitement des fumées par filtres à manche pour éviter les émissions de particules avec contrôle réglementaire par un organisme externe accrédité et surveillance en continue des émissions.

« Les incidences d'une combustion par pellets sur le CO2 et la Biodiversité » :

## Réponse de l'exploitant :

Il ne s'agit pas de pellets mais de co-produit de l'exploitation forestière (Bois A). Ce projet répond à un appel à projet de l'ADEME. Ces derniers ont une exigence d'utilisation de bois non valorisés et gérés durablement (Bois A et Bois B). Le Bois B est issu de filière de valorisation et recyclage.

« Le montant des investissements que nécessite le changement de combustible » :

## Réponse de l'exploitant :

Les investissements dépassent les 10 millions d'euros, dont 4 millions subventionnés par l'ADEME.

« Le recours à de l'énergie fossile du fait des activités de stockage, séchage, manutention du bois sur le site, et débardage, transformation en pellets et transport par camion avec les émissions de CO2 qui résultent de l'ensemble de ces activités supplémentaires »



## Réponse de l'exploitant :

La consommation d'énergie fossile est fortement diminuée au profit de l'utilisation de combustibles biosourcés, l'ADEME a pris en compte l'ensemble des consommations d'énergie de l'usine pour la production de chaux.

« Les conséquences d'une exploitation outrancière du bois dans la forêt de la région (compte tenu du temps nécessaire pour permettre à la forêt de se régénérer » :

## Réponse de l'exploitant :

L'ADEME impose une exigence d'utilisation de bois non valorisés et gérés durablement pour le Bois A.

« Seulement 18% d'émissions de gaz à effet de serre évitées. Quel est au final le bilan carbone du projet alors que c'est la forêt et la nature qui absorbent le CO2 en excès » :

## Réponse de l'exploitant :

19 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an seront évitées par ce projet.

## Réponses aux questions complémentaires du commissaire enquêteur :

## « Sur les forages »:

Le deuxième forage est-il référencé dans la banque du sous-sol (infoterre)?

## Réponse de l'exploitant :

Bien que le deuxième forage ne soit pas exploité, celui-ci est référencé BBS001MULM. Le forage utilisé est le BBS001MULH.

« Sur la valorisation agronomique des cendres » :

## Réponse de l'exploitant :

Les cendres sont directement valorisées dans certains de nos produits finis. Le processus de production ne permet pas d'isoler les cendres puisqu'elles sont mélangées à des fines de calcaire et de chaux.



## « Sur le contrôle de la fourniture de biomasse » :

## Réponse de l'exploitant :

Des contrôles visuels, d'humidité et de prise de température seront effectués à chaque livraison. Des audits des fournisseurs seront réalisés pour le contrôle de la conformité des produits.

## « Sur la Directive Red II »:

• « Pourriez-vous expliquer comment atteindre au moins 70% de réduction d'émissions de GES par l'utilisation de biomasse forestière en tant que combustible, sachant que le projet lui-même ne permettra d'éviter que 18% »

## Réponse de l'exploitant :

Environ la moitié des émissions de CO2 sont issues de la décarbonation de la pierre.

Des projets de captation sont à l'étude sur d'autres sites.

Aujourd'hui, le projet biomasse de l'usine de Saint Gaultier permettra de réduire de 18% les émissions de CO2, cela constitue une 1ère étape vers les 70% imposés par la directive Red II.

• « Vous êtes-vous d'ores et déjà rapproché des systèmes de traçabilité et d'organismes certificateurs indépendants reconnus par la RED II ? »

## Réponse de l'exploitant :

La démarche est en cours avec les fournisseurs.

• « Au bout de combien de temps estimez-vous pouvoir organiser le premier audit de traçabilité RED II, dès lors qu'aurait commencé à fonctionner votre four biomasse »

## Réponse de l'exploitant :

La Bois A devra être certifié pour le 1<sup>er</sup> juillet 2023, date d'entrée en vigueur des arrêtés d'application du 15 février 2023. Le service Achats interne travaille avec les fournisseurs pour s'assurer de ce point-là.

• « Avez-vous sollicité vos fournisseurs de biomasse sur leur engagement à respecter les critères RED II ? Et le cas échéant, quelles assurances avez-vous obtenu ? »



## Réponse de l'exploitant :

L'obtention de la certification sera contractualisée avec les fournisseurs.

## « Sur la Qualité de l'air » :

 « Expliquez et justifiez que les dégradations de la qualité de l'air ne sont pas liées au fonctionnement du site »

## Réponse de l'exploitant :

Les mesures de COV dans l'air mettent en évidence une augmentation des concentrations dans l'air au niveau des points les plus proches du site par rapport au point témoin retenu. Cependant, les concentrations mesurées sont dans la gamme de concentrations de ce qui est habituellement mesuré.

L'INERIS<sup>1</sup> et le CERTU<sup>2</sup> citent pour l'air extérieur dans les milieux ruraux et urbains les valeurs de référence suivantes :

	Concentrations ubiquitaires (µg/m3)	Source biblio
benzène	0,6 - 1,2	Certu 2006
ethylbenzène	1,2 - 1,5	Ineris 2009
xylènes	1,4 – 4,3	Ineris 2009
formaldéhyde	1,1 - 6,9	Certu 2006
acétaldéhyde	0,7 - 5,2	Certu 2006

De plus, les points présentant les concentrations les plus importantes sont peu exposés aux vents du site (<4 % pour les points 2, 3, 4 présentant les concentrations de COV les plus élevés). En outre, le point 1, exposé plus fréquemment (13 %) aux vents de l'usine, présente des concentrations plus faibles que celles mesurées aux points 2, 3, 4. L'impact du site n'est donc pas observable sur ces mesures.

Les concentrations mesurées sont inférieures à la gamme des valeurs de référence, et n'indiquent pas une particularité locale qui seraient en lien avec les émissions du site.

Pour les concentrations en poussières, bien que les points soient peu exposés aux émissions des sites (installation de production de chaux et carrières), on constate tout de même une augmentation des concentrations avec l'exposition. Il n'est toutefois pas possible de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Inventaire des données dans l'air ambiant, l'air intérieur, les eaux de surfaces et les produits destinés à la consommation humaine en France, rapport DRC-08-94882-15772A. INERIS, 2009.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> CERTU, SETRA, Fourchettes de concentrations de polluants dans l'air en fonction des typologies de sites (rural/urbain/périurbain/trafic/industriel). Décembre 2006



différencier l'impact provenant des installations étudiées (fabrication de chaux par les fours) et celui provenant de la carrière. A noter que la concentration modélisée au droit des points est au maximum de  $1 \, \mu g/m3$ .

 « Pourriez-vous indiquer le niveau de concentration de PM10 recueilli au cours du plan de surveillance précédent au point 1 ? » « Quelle est l'origine de la vulnérabilité du milieu pour les PM10 ? »

## Réponse de l'exploitant :

Il n'existe pas à notre connaissance de mesures de concentrations dans l'air pour les poussières PM10 autour du site. La surveillance actuelle mise en œuvre dans le cadre de l'exploitation des carrières est basée sur les retombées de poussières uniquement.

La vulnérabilité du milieu est déterminée selon la méthodologie IEM en comparant la concentration des poussières PM10 à la valeur réglementaire. La concentration maximale mesurée est supérieure à la valeur réglementaire ; cela doit donc nous conduire à conclure sur la vulnérabilité du milieu pour cette substance.

La vulnérabilité du milieu est liée aux sources multiples à l'origine d'émissions des poussières telles que l'envol des poussières sur la carrière ou lié à la proximité des champs cultivés, les pollens, la circulation automobile, etc.

 « Pour quelles raisons les concentrations dans l'air ambiant au niveau du site ne sont pas référées à ces VLE »

## Réponse de l'exploitant :

La production de chaux est régie par l'application du BREF « Production de ciment, chaux, et magnésie » d'Avril 2013, et à l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux. La réglementation relative aux installations de combustion n'est pas applicable à notre domaine d'activité.

« Sur la puissance thermique des installations »

## Réponse de l'exploitant :

La puissance thermique du four est de 11,7 MW.



## « Sur le Rejet des eaux » :

## Réponse de l'exploitant :

Le point de rejet est défini par arrêté préfectoral, les eaux sont pompées et rejetées dans un fossé dont les coordonnées Lambert II étendu sont les suivantes :

X:530629.34Y:2182735.09

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur Couillaud, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Directeur,

Sébastien BAULIMON





## Dominique COUILLAUD Commissaire enquêteur

Saint-Gaultier, le 28 avril 2023

Objet : Réponse à la demande de complément d'information suite à l'Enquête Publique E23000010 / 87 IC 36 Biomasse LHOIST

Monsieur COUILLAUD,

Dans le cadre de l'enquête publique unique relative à notre demande d'autorisation environnementale pour un projet biomasse, vous nous avez transmis une demande d'informations complémentaires par mail du 7 Avril 2023. Je vous remercie de trouver ci-dessous les éléments de réponses à vos demandes.

## Concernant l'étude de dangers

L'historique et la description des accidents sur des sites comparables ont été effectués à partir d'une consultation de la base de données ARIA, mais la période de référence ne semble pas avoir été identifiée. De même, la synthèse réalisée sur l'accidentologie relative aux dépôts de bois ne précise pas la période de référence, de sorte qu'on ne sait pas sur combien d'années portent le recensement.

Pourriez-vous préciser les périodes concernées ?

## Réponse de l'exploitant :

- Période de référence pour les accidents sur l'industrie de la chaux : 1996 2021
- Période de référence pour la synthèse de l'accidentologie des dépôts de bois : 1992 2011
   (synthèse réalisée par le BARPI, comme indiqué dans l'étude des dangers PJ 49)

## Concernant les habitations proches :

L'étude d'impact situe les zones d'habitation les plus proches à 400 mètres des limites du site. Il semblerait en réalité qu'au moins une habitation soit située à une distance inférieure à 200 mètres.

Quelle est la distance précise séparant les limites du site LHOIST de l'habitation la plus proche ?



Réponse de l'exploitant : La première habitation est située à 400 mètres des fours et à 300 mètres des limites du périmètre usine. La ferme située à l'ouest qui semble être la première habitation appartient à la société Lhoist France Ouest et n'est plus occupée. Voir Plan Géoportail n°1 et 2.

st rst dd std such std r ddst d st st

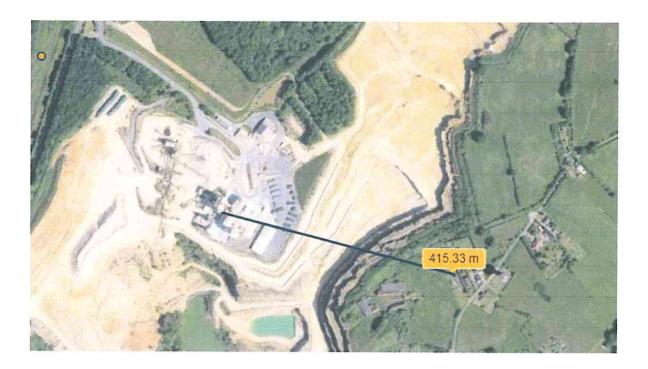


## **Lhoist Southern Europe**

Lhoist France Ouest S.A.S.



st rst dd std dr rdst d stst



## **Lhoist Southern Europe**

Lhoist France Ouest S.A.S.



## MRAe

La MRAe dans son avis du 5/12/2022 recommande de solliciter l'avis d'un hydrogéologue agréé.

➤ Pour quelle raison votre réponse du 3/01/2023 ignore-t-elle cette recommandation de l'autorité environnementale ?

<u>Réponse de l'exploitant</u>: Au 1<sup>er</sup> contact d'un hydrogéologue agréé, celui-ci nous a indiqué devoir être mandaté par la préfecture. Après discussion avec l'inspecteur des installations classées, il s'est avéré que non. Nous avons ensuite pris contact avec l'ARS qui a mandaté M. MOREAU. Vous trouverez en pièce jointe la commande pour la sollicitation de l'avis d'un hydrogéologue agréé.

## Eau

Le dossier de demande d'autorisation environnementale mentionne que le projet n'engendre pas de prélèvement supplémentaire dans la ressource en eau souterraine, tout en précisant que le total annuel prélevé est de 131 400 m³.

➤ Le secteur hydrographique concerné est-il soumis à des mesures de restriction des usages de l'eau, et le cas échéant quelles dispositions prenez-vous ?

Réponse de l'exploitant : Le site est soumis à des restrictions sur l'usage de l'eau en l'article 4.1 de l'arrêté préfectoral n°2008-03-280 du 31/03/2008 : « en période de sécheresse, l'exploitant doit prendre des mesures de restriction d'usage permettant :

- De limiter les prélèvements aux strictes nécessités des processus industriels,
- D'informer le personnel de la nécessité de préserver au mieux la ressource en eau par toute mesure d'économie ;
- D'exercer une vigilance accrue sur les rejets que l'établissement génère vers le milieu naturel, avec notamment des observations journalières et éventuellement une augmentation de la périodicité des analyses d'autosurveillance ;
- De signaler toute anomalie qui entrainerait une pollution du cours d'eau ou de la nappe d'eau souterraine »

L'ensemble des mesures sont prises lors de période de sécheresse où le seul usage de l'eau est réservé aux strictes nécessités du processus industriel.

De plus, le site met en place en 2024 un projet de pompage pour utilisation de l'eau d'exhaure en substitution partielle de l'eau de forage.

## Nuisances acoustiques:

Selon le dossier de demande d'autorisation environnementale, la dernière campagne de mesures de suivi règlementaire est dite avoir été effectuée du 21 au 22 décembre 2021 : « Aucun



dépassement du critère d'émergence n'a été détecté aux points de contrôle sur les périodes diurne et nocturne » (Cf. p.6 Annexe 3 Volet acoustique – Etude d'impact – Sixense). Ce sont ces résultats qui sont utilisés pour l'analyse de l'impact acoustique du projet biomasse.

Il semble cependant qu'un dépassement en ZER ait été constaté lors d'un récent contrôle des mesures de bruit.

A quelle date cette mesure de dépassement a-t-elle été constatée ?

Réponse de l'exploitant : Après vérification, le rapport joint au dossier de demande d'autorisation environnementale est bien le dernier en date. Il n'y a pas eu de dépassement constaté.

En revanche, les mesures étant à la limite de la réglementation, nous avons planifié la réalisation d'une étude de réduction des émissions sonores lors du redémarrage de l'usine en 2023 suivi de la mise en place d'un plan d'action pluriannuel de réduction des émissions sonores.

## Permis de construire :

L'étude d'impact prévoit le démantèlement d'un silo de coke de pétrole de 360 m³ qui n'apparait pas sur la demande de permis de construire, le silo étant déjà démoli au jour de la demande.

Pour quelle raison n'auriez-vous pas sollicité une éventuelle autorisation de démolition ?

<u>Réponse de l'exploitant</u>: Nous prenons contact avec la mairie de Saint-Gaultier pour voir s'il est nécessaire de régulariser la situation.

## Concernant l'origine de la biomasse :

La part des bois certifiés PEFC France doit atteindre 37,6% de l'approvisionnement, soit le seuil minimal exigé dans le cahier des charges.

➤ Quels autres certifications ou labels éventuels encadrent la part d'approvisionnement restante, soit environ 62% ?

<u>Réponse de l'exploitant</u>: Les 37% de bois A certifiés PEFC France correspondent au 37% imposé par la région dans le BCIAT de la région Centre Val de Loire.

En dehors de la certification PEFC, la société BEMA est certifiée ISO 9001 et CBQ+, L'association CBQ+ audit chaque année BEMA sur l'intégralité de la société pour vérifier qu'elle respecte bien la réglementation en termes de gestion de la ressource (pas de coupe illégale, etc.).

L'intégralité du Bois A sera certifié selon la Directive Européenne 2018/2001 du 11 décembre 2018 sur les critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Les entreprises BEMA et ECOSYS adhèrent-elles toutes deux au label PEFC France?

Réponse de l'exploitant : La société BEMA adhère au label PEFC France, ECOSYS approvisionnant uniquement le bois déchet, elle n'est pas certifiée.

L'entreprise LHOIST elle-même adhère-t-elle au label PEFC France ?

Réponse de l'exploitant : La société Lhoist France Ouest étant uniquement utilisateur final du bois, il n'est pas possible d'être certifié.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale indique que la région de Saint-Gaultier dispose de « ressources en bois très importantes à proximité et peu de concurrence à l'usage ».

Pourriez-vous expliciter et développer ?

Réponse de l'exploitant : Selon l'interprofession FIBOIS la forêt présente en région Centre représente 24% de la foret française. Sur ce même territoire on recense environ 200 chaufferies biomasses pour une consommation de 700 000 tonnes de bois (https://www.fibois-cvl.fr/energie/le-bois-energie/). Selon le CIBE, la région centre fait partie des régions les moins consommatrices de bois énergie (page 6-7-8 du document ciaprès https://cibe.fr/wp-content/uploads/2019/10/PANORAMA-CHALEUR-2022-web.pdf). On peut donc déduire que la région centre « dispose de ressources en bois très importantes à proximité et peu de concurrence à l'usage ». Et de manière factuelle, la société BEMA refuse régulièrement des lots dans cette région par manque de débouchés.

## <u>Description des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre des gaz à</u> effets de serre

Pourriez-vous identifier l'organisme de quantification des GES qui intervient sur votre site, et compléter en présentant sa qualification et son accréditation selon la norme ISO admise pour la validation et la vérification des gaz à effets de serre ?

<u>Réponse de l'exploitant</u>: Vous trouverez en annexe 2 l'accréditation de la société APAVE SA en charge des audits de vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale chiffre une estimation des émissions de CO2 par la biomasse égale à zéro, comparé aux 10 873 tonnes de  $CO_2$ /an du coke de pétrole (cf. PJ55 – tableau p.4). Pourtant, la combustion de la biomasse émet du  $CO_2$ , et il n'y pas de différence entre une molécule de  $CO_2$  issue de la biomasse et une molécule de  $CO_2$  issue de combustibles fossiles : les deux participent également à l'effet de serre. Toutefois, s'agissant de catégories de flux de combustibles, votre estimation semble en conformité avec la règlementation.



Cependant, le Résumé Non Technique (Cf. PJ56) dont la vocation est de rendre accessible au public des mécanismes souvent très techniques, ne permet pas de comprendre pour quelles raisons les émissions de GES par la biomasse sont considérées comme égales à zéro.

## Pourriez-vous l'expliciter ?

Réponse de l'exploitant : Au titre de la Directive Européenne 2003/87/CE sur le système d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre, pour la combustion de la biomasse, le facteur d'émission était considéré comme étant équivalent à 0 tCO<sub>2</sub> émise/GJ (voir Annexe IV de la Directive).

La biomasse était considérée comme étant une énergie renouvelable, la photosynthèse, à l'origine de la croissance des végétaux, permettant l'absorption de CO<sub>2</sub>.

A partir du  $1^{er}$  juillet 2023, nous devrons démontrer des critères de durabilité (certification des fournisseurs au titre de la Directive 2018/2001/CE du 11 décembre 2018) et de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de conserver ce facteur d'émission de 0 tCO<sub>2</sub> émise/GJ.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre haute considération.

Le Directeur,

Sébastien BAULIMON

Bon 58